

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 juillet 2019 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 02 JUILLET 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KUGLER Anne Lise, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : KNOBEL Alfred, LAEUFFER Frédérique, SEITZ Roger, SUSS Charles,

ABSENTS NON EXCUSES:

SECRETAIRE :

PROCURATION : LAEUFFER Frédérique à TRAUTMANN Christian, SUSS Charles à SCHLOSSER Charles

Avant de démarrer la séance, le maire propose de

Supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

- Travaux accessibilité mairie : consultation maîtrise œuvre (point n°5)

Ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création poste accompagnatrice scolaire
- Travaux voirie jonction RD65 Vieux et Nouveau Pfaffenbronn : consultation maîtrise œuvre
- Forêt : ONF convention occupation chemin en forêt domaniale

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Mireille ALBECKER**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2019

Le compte rendu de la séance du 09 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Travaux voirie route Wissembourg et rue Montagne : travaux supplémentaires

VU la décision de la commission d'Appel d'Offres-MAPA en date du 7 février 2019 d'attribuer le lot de travaux de voirie tranche ferme à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 265 589.00 € HT

VU la délibération n°11/2019 du Conseil Municipal en date du 26 février 2019 fixant le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 10 375.00 € HT,

Considérant des travaux supplémentaires et plus précisément la dépose et repose de mâts d'éclairage, la création d'un mur de soutènement en partie haute de la rue de la Montagne, la création d'un îlot station verte, la réfection des rives et traversées de chaussée ainsi que la non réalisation de travaux d'éclairage rue de la Montagne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 16 080.00 € HT et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4) Travaux voirie rues communales : attribution marché

VU la délibération n°25/2019 du Conseil municipal en date du 9 avril 2019 approuvant le programme d'investissements 2019,

Considérant le résultat de la consultation d'entreprises pour le marché de travaux de réfection des rues des Chalets, rue de l'Est, rue de la Sauer et entrée de terrains agricoles sur la route de Wissembourg avec limite de dépôt des offres au 24 juin 2019,

Le maire précise à l'assemblée que de nouvelles mesures de longueur de voirie sur le terrain devront être prises ; les offres feront donc l'objet de petits réajustements sans incidence sur les prix unitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'attribuer par principe le marché de travaux à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant prévisionnel de 36 175.00 € HT
- De charger le maire à procéder aux réajustements nécessaires sur les offres et à signer, si nécessaire, le devis complémentaire auprès de l'entreprise JEAN LEFEBVRE
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concordant à l'exécution de la présente délibération

5) FORET : enlèvement pneus usagés : choix du prestataire

Le maire informe l'assemblée de l'opération menée conjointement par la commune et l'ONF visant à regrouper en un point de stockage les pneus usagés déposés de manière sauvage sur l'ensemble de la forêt communale en vue de leurs recyclages.

Le maire propose de confier le traitement et collecte des 3.5 tonnes de pneus usagés VL et 6 tonnes de pneus usagés PL ainsi regroupés à l'entreprise GILLES HENRY spécialisée dans la gestion des déchets industriels pour un montant de 2 880.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis auprès de l'entreprise GILLES HENRY

6) Acquisition tondeuse mulching

Le maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation d'entreprises pour l'acquisition d'une tondeuse mulching et propose de retenir l'offre de l'entreprise ETESIA pour un montant de 16 644.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS de valider la proposition du maire

7) Lotissement Jardin La Scierie : viabilisation raccordement ES

Considérant la proposition financière et technique de Strasbourg Electricité Réseaux pour la viabilisation du lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la Convention d'alimentation électrique pour un montant de 8 936.94 € HT

8) Travaux logements Ecole : installation VMC

Le maire rappelle à l'assemblée les travaux de rénovation réalisés en fin d'année 2018 dans des logements et notamment la rénovation d'une salle de bains, cuisine dans un logement et l'installation de VMC dans deux logements.

Il propose à l'assemblée de poursuivre les travaux dans les trois logements restants par l'installation d'un groupe VMC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 VOIX POUR et UNE ABSTENTION d'autoriser le maire à signer les devis de l'entreprise ENERGIES RENOUVELABLES d'un montant de 2 418.00 € HT

9) Logement ECOLE : fixation du prix du loyer après rénovation

Considérant les travaux de rénovation réalisée dans le logement n°2 et notamment la rénovation de la salle de bains, de la cuisine et l'installation d'une VMC,

Le maire propose à l'assemblée de fixer le loyer mensuel du logement 2 à 490 € et une provision pour charges (chauffage) à 60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire

10) TMG : convention paiement éclairage public Résidence des Châtaigniers

Considérant que la commune de LEMBACH et le Syndicat de Copropriété TMG- Terres et Maisons Gestion - souhaite formaliser un état de fait par un accord écrit pour la prise en charge des frais liés à l'éclairage public de la Résidence des Châtaigniers à Pfaffenbronn,

Le maire présente à l'assemblée un projet de convention de financement déterminant les engagements des deux parties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer la convention de paiement entre la commune de Lembach et TMG,
- D'autoriser le maire à souscrire, le cas échéant, un contrat directement auprès du fournisseur d'électricité en accord avec TMG
- D'autoriser la maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

11) Schéma périscolaire : convention partenariale avec le Conseil Départemental, la Communauté des Communes pour la mise en place d'une « stratégie enfance »

Le maire rappelle le contexte à l'assemblée :

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn a validé en 2016 un schéma périscolaire visant à construire 5 sites sur le territoire. C'est dans ce cadre qu'est élaborée la présente convention partenariale avec le département du Bas-Rhin.

Cette convention engage les divers partenaires de la politique petite enfance – enfance du territoire : la Communauté de Communes, les 5 Communes sites des futurs accueils périscolaires, les partenaires associatifs et le Département.

Le Département a soumis au porteur de projet 6 engagements réciproques :

- Construire un projet éducatif,
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels,
- Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité,
- Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi,
- Travailler sur un système de tarification sociale,
- Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap.

La Communauté de Communes intervient déjà dans l'ensemble de ces six domaines et s'engage à approfondir 3 thématiques :

- la mise en place d'un projet éducatif autour du bilinguisme (alsacien et allemand) ;
- le soutien à la parentalité avec mise en place d'un lieu d'accueil parents/enfants itinérant ;
- la question du handicap pour répondre aux problématiques des parents.

Les Communes s'engagent en mettant à disposition de la communauté de communes à titre gratuit du foncier viabilisé et constructible pour permettre l'implantation des sites périscolaires.

Le Département s'engage à accompagner la communauté de communes dans la construction de son projet et à mettre à disposition son ingénierie, en lien avec les compétences du département et de sa politique enfance-famille-jeunesse. Le département s'engage également à apporter une contribution financière pour la création des sites périscolaire de Woerth, Hégeney, Durrenbach et Merkwiller-Pechelbronn.

Pour mémoire, les montants votés par le conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire 2011-2016 s'élèvent à 20 000 € pour le périscolaire de Lembach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 VOIX POUR et DEUX ABSTENTIONS, décide :

- De spécifier dans la convention et plus précisément dans les engagements de la Commune, la mise à disposition à titre gracieux du bois communal en vue de la construction de la structure d'accueil du périscolaire,
- De valider les termes de la convention partenariale ainsi établie dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord pour la mise en place d'une stratégie enfance par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat et d'en assurer la mise en œuvre, convention cosignée par les maires des communes de Durrenbach, Hégeney, Lembach, Merkwiller-Pechelbronn et Woerth, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn ainsi que par la FDMJC,
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

12) Association s'Blumedàrfel : subvention fleurissement 2019

Considérant la participation de l'association s'Blumedàrfel à la cérémonie de remise de la quatrième fleur au village fleuri de Matstall,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 VOIX POUR et TROIS ABSTENTIONS d'autoriser le maire à verser une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association s'Blumedàrfel

13) Création poste adjoint administratif

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la démission de Mme BLUM Anne il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28/35^{ème} relevant de la catégorie C à compter du 01/08/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouveau effectif	Durée hebdomadaire
Poste accueil	Adjoint administratif	C	0	1	28

14) Création poste accompagnatrice scolaire

Considérant l'organisation du ramassage scolaire pour la rentrée scolaire 2019-2020 mise en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, notamment le trajet Mattstall-Pfaffenbronn-Lembach.

Considérant la candidature de Mme CHARBAU Nadia au poste d'accompagnatrice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la mission d'assistance aux enfants scolarisés, assurer la sécurité lors de la montée et de la descente du car à Mme CHARBAU Nadia pour une mission du 02.09.2019 au 03.07.2020 en qualité d'accompagnatrice scolaire à raison de 12H45/35^{ème} de service hebdomadaire rémunéré au premier échelon de l'échelle C1 de catégorie C SOIT à l'indice brut 348 majoré à 326

15) Travaux voirie jonction RD Ancien et Nouveau Pfaffenbronn : consultation Maîtrise d'oeuvre

Considérant les travaux de voirie réalisés sur la RD65 au Vieux Pfaffenbronn en 2011 et au Nouveau Pfaffenbronn en 2016

Le maire propose à l'assemblée de réaliser les travaux de voirie entre le Vieux et Nouveau Pfaffenbronn en lançant une consultation de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De réaliser les travaux de voirie de jonction sur la RD65 entre le Vieux Pfaffenbronn et le Nouveau Pfaffenbronn
- D'autoriser le maire à consulter des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre

16) FORET : ONF Convention utilisation chemin en forêt domaniale

Le maire informe l'assemblée que suite aux travaux de mise en sécurité du barrage du Fleckenstein, le chemin d'accès côté ouest a été élargi et se trouve à présent sur une emprise de 10m2 en forêt domaniale.

Le maire présente à l'assemblée un projet de convention fixant les modalités d'utilisation du chemin d'exploitation de l'ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention

17) Divers

Le maire informe l'assemblée :

• **Communauté des Communes :**

Présentation de l'étude réalisée par la Communauté des Communes en vue de l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal

• **Travaux :**

ECOLE :

Dans le cadre du marché de travaux d'amélioration thermique, la consultation a été déclarée infructueuse pour les lots 1 (plâtrerie) et 2 (VMC-électricité)

Le lot 3 chaufferie a été attribuée à ENERGIES RENOUVELABLES pour un montant de 82 301.00 € HT

Le lot 4 menuiserie a été attribuée à Menuiserie ETTWILLER pour un montant de 17 210.00 € HT

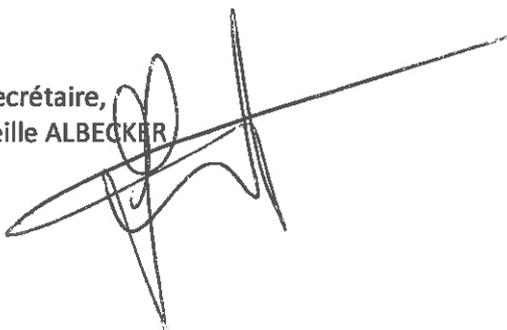
VOIRIE : les travaux au niveau du pont Tannenbrück sont achevés.

RESEAUX : le remplacement de la conduite d'eau pour l'alimentation des fontaines a été réalisé.

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20H00.

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 10 septembre 2019 à 18h00.

La secrétaire,
Mireille ALBECKER



Le Maire,
Charles SCHLOSSER

